



684

Le soussigné Pierre Porte, maçon,
demeurant à Bordeaux, rue Cornue n°.

34: Déclare constituer pour moi-même
Madame Émile Champagne, mon épouse,
que j'autorise, à l'effet de tout
ce qu'elle fera, en vertu et
dans les limites des présentes.

Et à laquelle je donne pouvoir
de vendre soit à l'amiable, soit
aux enchères, aux personnes et aux
prix, charges et conditions, que la
mandat aura jugera convenables, des
terres, une Chèneraie, un Côtiment
et un Couvert, situés au terroir rive
d'Angers, Commune de Boyer,
Creuse, dont nous sommes propriétaires,
obliger ma femme et moi solidairement
entre nous à toutes garanties et aux
rapports de toutes mains levées et
radiations, sans l'époque du paiement du prix, le tout
en principal et intérêts, en donner quittance, consentir
toutes mentions et subrogations sans garantie, donner
main levée et consentir la radiation de toutes ins-
criptions d'office ou autre;

À défaut de paiement exercer toutes poursuites et diligences
Aux effets ci-dessus passer tout acte et élire
domicile et substituer une ou plusieurs personnes
à tout ou partie des présentes pouvoirs, en un mot
faire le nécessaire, promettant d'acquiescer.



Bordeaux le quinze Décembre 1871.
Bon Pour Procuration
et pour l'autorisation de
mon épouse Pierre Porty

Euzenat Royer le quinze Janvier 1872
1872 R.C. 2. une deuxième et quarante
certaines pour d'autres

A. Roy